

DECRET N° 2014-492 DU 04 AOUT 2014
Chargeant **Monsieur François HOUESSOU**,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes
de l'intérim de Madame **Dorothée A. KINDE GAZARD**,
Ministre de la Santé pour compter **du dimanche 03 août 2014**
jusqu'à son retour.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu** la loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret 2013-457 du 08 octobre 2013 portant la composition du Gouvernement.
- Vu** le décret n° 2014-414 du 03 août 2014 chargeant Monsieur **François A. ABIOLA**, Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de l'intérim du Chef de l'Etat.

DECRETE

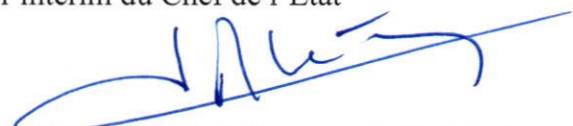
Article 1^{er} : Pendant l'absence de Madame Dorothée A. KINDE GAZARD, Ministre de la Santé, son intérim sera assuré par **Monsieur Raphaël EDOU**, Ministre de l'Environnement, Chargé de la gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières pour compter **du dimanche 03 août 2014 jusqu'à son retour.**

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 04 aout 2014

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent et P.O.,

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique de
l'intérim du Chef de l'Etat


François Adébayo ABIOLA